

Nombre de membres : 235 En exercice: 229 Présents: 68

Nombre de déléqués avant donné pouvoir : 10

Contribution financière des usagers pour les raccordements au réseau public de distribution d'énergie électrique

PRESENTS

M. Dominique AGOSTI

EXTRAIT DU REGISTRE

Nº de feuillet: 1/3

DES DELIBERATIONS DU COMITE SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017 Nº d'ordre de la délibération : 53

M. Jean AIPAR

M. Alain AKA

Mme Roseline ARMENGAUD

M. Pierre BARBIER

M. René BAUDOUIN

M. Pierre BERTORELLO

M. Gil BEZERRA

M. Denis BEZIAT

M. Patrick BOUBE

M. Pierre-Louis BOUE

M. Philippe BRACHET

Mme Valérie BUGEJA-FERNANDEZ

M. Elain CANEZIN

M. Claude CHABOY

M. Martin COMAS

M. Pierre CONDOJANOPOULOS

M. Philippe COSTES

M. Guy DARNAUD

M. Serge DEJEAN

M. Cyril DESOR

M. Francis DESPLAS

M. Bernard DUCASSE

M. Francis EARD

M. André ESPARBES

M. Patrick EYNARD

M. Jean-Claude FORGUES

M. Michel FRANCES

M. Alain GARDELLE M. Bernard GODARD

M. Maurice GRENIER

M. Robert GRIMAUD M. Claude GUALANDRIS

M. Philippe GUERIN

M. Pierre IZARD

M. François JACQUES

M. Jean-Claude LANDET

se sont réunis à ROQUETTES

sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

M. Jean-Luc LORRAIN

Mme Danielle LOUBRIS

M. Felix MANERO

M. Pierre MARIN

M. Bernard MARIUZZO

M. Francis MARTY

M. Marc MENGAUD

M. Alain MONFRAIX

M. Gérard MONTAUT

M. Robert MORANDIN M. Djarollah OQUAB

M. Pascal PAQUELET

M. Jean PEYRE

M. André PUYO

M. Raoul RASPEAU

M. Jean ROMANELLO

Mme Nadine ROUGE

Mme Christine ROUSSEL

M. Henri RUFAU

M. Robert SABATIER

M. Bernard SABOULARD

M. Claude SARRALIE

M. Jean-François SOTO

Mme Annie SUD

Mme Martine SUSSET

M. Jean-François SUTRA M. Marc TONELLI

M. Amédée VELA

M. Bruno VERMESCH

M. Pierre VIVANT

M. Aviv ZONABEND

DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR

Pouvoir à :

M. Sacha BRIAND

M. Christian FONTA

M. David GERSON

Mme Josiane LASSUS PIGAT

M. Alain MESSAL

Mme Elisabeth MICHAUD

M. Patrice RIVAL

M. Jean-Luc SALIERES

M. Aviv ZONABEND

Mme Danielle LOUBRIS

Mme Valérie BUGEJA-FERNANDEZ

Mme Martine SUSSET

M. François JACQUES

M. Philippe COSTES M. Robert MORANDIN

M. Cyril DESOR

Pouvoir à :

M. David SAUTREAU

M. Raymond STRAMARE

M. Patrick EYNARD

M. Pierre IZARD



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017
N° d'ordre de la délibération : 53

Nº de feuillet: 2/3

Contribution financière des usagers pour les raccordements au réseau public de distribution d'énergie électrique

ABSENTS

M. Jean-Luc ABADIE Mme Marie-Josée ALLEN M. Michel ALVINERIE M. Christian ANDRE M. Jean-Claude ARSEGUET M. Patrice AUGE M. Michel AUJOULAT M. François AUMONIER M. Frédéric BAMIERE Mme Isabelle BANACHE M. Philippe BARBASTE M. Robert BARBREAU M. Michel BASELGA M. Fabrice BAUDEAU M. Serge BAYONNE M. Patrick BEISSEL M. Michel BELIS M. Christian BERGON M. Michel BOIAGO M. Adrien BONNEMAISON M. Régis BONNES M. Didier BOTTAREL M. Michel BOUSQUET M. Vincent BOUVIER M. Sacha BRIAND M. Michel BROCAS M. Jean-Marc BRUNON M. Kerstin BYSTRICKY M. Thierry CAMALBIDE

M. Joël CARREIRAS
M. Robert CASSAGNE
M. Alain CASTEL
M. José CASTELL
M. Max CAZARRE
M. Patrick CHARTIER
M. Roland CLEMENCON

M. Pierre CAPARROS

Mme Bernadette CAPDEVILLE

M. Jean-Pierre COMET
M. Thierry CORBARIEU
M. Bruno COSTES

M. Jean-Marc CREMOUX Mme Martine CROQUETTE

M. Maurice CROUZIL

Mme Eliane CUBERO CASTAN

M. Manuel DA SILVA FREITAS Mme Henriette DAVID

M. Arnaud DELAPASSE M. Guillaume DEBEAURAIN

M. Daniel DELCOL M. Jean-Pierre DESSEAUX

M. Philippe DETRE

M. Jacques DIFFIS Mme Véronique DOITTAU

Mme Anne DUCASSE M. Jean-Pierre DUCLOS

M. Alain DUCOMTE M. Emilion ESNAULT Mme Claudia FAIVRE

M. Jean FARENC

M. Manuel FERNANDES Mme Anne-Marie FEVRIER

M. Patrick FEVRIER-MUZARD

M. Michel FITTE
M. Christian FONTA
M. Jean-Claude FORTIER
M. Jean-Luc FOURMENT

M. Alain FREZIERES
M. Pierre GAGLIONE
M. Romain GANS

M. Jean-Claude GASC
M. Bernard GENSSLER
M. Yves GERAUD

M. David GERSON Mme Janine GIBERT M. Jean-François GIL

M. Olivier GINESTE

M. Patrick GRANVILLAIN M. Robert GRILLOU

M. Samir HAJIJE
M. Thierry IMART
M. Guillaume IPSU

M. Guillaume IRSUTTI M. Patrick JIMENA

M. Damien LABORDE

Mme Pascale LABORDE

M. Pierre LACAZE
M. Christian LAGENTE

M. Alain LARGE M. Christian LASSERRE

Mme Josiane LASSUS PIGAT

M. Philippe LATRE

M. Laurent LAURIER

M. Gérard LAVERGNE M. François LEPINEUX

M. Alain LEZAT

M. Bernard LOUMAGNE

M. Jean-Claude LOUPIAC

M. Guy LOZANO

M. Jean-Pierre MALET Mme Lysiane MAUREL

M. Antoine MAURICE Mme Nadine MAURIN

Mme Florence MAZZOLENI

Mme Josiane MECH M. Robert MEDINA

M. Laurent MERIC

M. Alain MESSAL Mme Elisabeth MICHAUD

M. Grigori MICHEL
M. Francis MINUZZO

M. Jean-Louis MOLINA
M. Gilles MONTARIO

M. Nicolas MOREAU
Mme Josiane MOURGUE

M. Robert MUNOZ

M. Raymond NOMDEDEU

M. Louis PALOSSE M. Fréderic PARRE

M. Frédéric PASIAN Mme Marielle PEIRO

Mme Sylvie PELISSIER M. Bernard PELLEFIGUE

M. Alain PEREZ Mme Annie PEREZ

Mme Danielle PEREZ M. Patrick PETIT

M. Jean-Louis PIQUEPE M. Jean-Luc PITIOT

M. Philippe PLANTADE

M. Jacques POURRINET
M. Jean-Paul PRADIE

M. Gilbert QUERE M. Patrice RIVAL

M. Didier ROBERT

M. Philippe ROUSSEL

M. Alain RUMEBE

Mme Ida RUSSO

M. Daniel SABATHE

M. Jean-Luc SALIERES

M. Francis SANCHEZ

M. Bertrand SARRAU

M. David SAUTREAU

M. Karel SCHWARZER

M. Jean-Louis SEGUELA

M. Arnaud SIGU

M. Michel SIMON

M. Serge SOULET

M. Raymond STRAMARE Mme Sabrina SUZE-FERTE

M. Didier TEXEIRA

M. Jean-Claude TERRENG

M. Fabien TOFFOLO

M. Joseph TOFFOLON

Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD

M. Francis TUYARET
M. Romain VAILLANT

Mme Marielle VARGAS

M. Marc VATIN

M. Frédéric VERDELET Mme Gisèle VERNIOL

M. André VICENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Suite aux conditions de quorum non atteintes lors de la réunion du comité syndical en date du 7 Décembre 2017, et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales, le comité syndical a valablement délibéré sans conditions de guorum.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017
N° d'ordre de la délibération : 53

N° de feuillet : 3/3

Contribution financière des usagers pour les raccordements au réseau public de distribution d'énergie électrique

Vu la signature le 8 juillet 1993 de la convention de concession entre le SDEHG, Enedis et EDF pour la distribution d'énergie électrique sur le territoire de la Haute-Garonne à l'exception de la Ville de Toulouse et des communes dont la distribution d'énergie électrique est faite en régie, et notamment l'annexe 1 fixant la répartition de la maitrise d'ouvrage des raccordements ;

Vu les articles L342-8 et L342-10 du code de l'énergie;

Monsieur le Présidente expose qu'au titre de l'article L342-8 du code de l'énergie, lorsque le gestionnaire du réseau public de distribution est le maître d'ouvrage des travaux, les principes généraux de calcul de la contribution qui lui est due sont arrêtés par l'autorité administrative sur proposition de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Ils peuvent prendre la forme de barèmes. Les barèmes de raccordement, établis par chaque gestionnaire de réseau de plus de 100 000 clients, sont soumis à l'approbation de la CRE. Les barèmes de raccordement établis par les gestionnaires d'un réseau public de distribution desservant moins de 100 000 clients sont notifiés à la Commission de Régulation de l'Energie. Ils entrent en vigueur dans un délai de trois mois à compter de leur notification, sauf opposition motivée de la CRE formulée dans le même délai.

Ainsi, pour les raccordements en commune urbaine, Enedis applique un barème national (version 4.1 en date du 30 juin 2016). Une réfaction tarifaire de 40% est appliquée aux contributions pour les raccordements.

L'article L342-10 du code de l'énergie précise que lorsque la maîtrise d'ouvrage du raccordement est assurée par une autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité les méthodes de calcul utilisées pour établir les barèmes de raccordement sont notifiées à la CRE. Elles entrent en vigueur dans un délai de trois mois à compter de leur notification, sauf opposition motivée de la CRE formulée dans le même délai.

Aujourd'hui, pour les raccordements en zone rurale, le SDEHG demande une contribution aux usagers basée sur le coût réel du raccordement (méthode de calcul notifiée à la CRE le 21/10/2011).

Le SDEHG déduit de la contribution calculée 40% de façon à appliquer une réfaction tarifaire similaire à celle utilisée en zone

Afin d'assurer l'égalité de traitement des usagers sur le territoire du SDEHG, il est proposé d'appliquer à compter du 1er avril 2018 le barème national d'ENEDIS dans sa dernière version approuvée par la CRE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

 Approuve l'application, à compter du 1^{er} avril 2018, du barème national d'Enedis dans sa dernière version approuvée par la CRE pour les raccordements au réseau public de distribution d'électricité.

> S.D.E.H.G. C.S. 58021 1080 TOULOUSE Cedex 6

2. Le Président est chargé de toute démarche liée cette application.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme

Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

1 9 DEC. 2017